



« CHAQUE JOUR, NOUS VIVONS DANS LA PEUR ET L'INCERTITUDE »

Le traitement par le Canada des personnes
réfugiées réinstallées en Afrique

TABLE des MATIÈRES

A	RÉSUMÉ	1
B	INTRODUCTION	4
C	TRAITEMENT CHRONIQUEMENT LENT DES DOSSIERS EN AFRIQUE	8
D	COMMUNICATIONS	16
E	PROBLÈMES DE TRAITEMENT DES DEMANDES EN AFRIQUE : QUELS SONT LES ENJEUX?	17
F	PRINCIPALES CAUSES DES INÉGALITÉS DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES	21
G	NÉCESSITÉ DE TENIR COMPTE DES RÉALITÉS EN AFRIQUE	27
H	AUTRES CATÉGORIES TOUCHÉES (DEMANDEURS RD2, FAMILLE)	32
I	RECOMMANDATIONS	33

A RÉSUMÉ

Personnes réfugiées africaines toujours en attente : Racisme systémique et traitement des demandes de réinstallation

Les personnes réfugiées en Afrique sont systématiquement celles qui attendent le plus longtemps pour leur réinstallation au Canada, ce qui les prive d'un accès égal aux droits et à la protection.

À PROPOS DE CE RAPPORT

Ce rapport examine l'expérience des personnes réfugiées en attente de réinstallation au Canada, en se concentrant sur **les personnes réfugiées prises en charge par le gouvernement, celles parrainées par le secteur privé et les demandeurs de réunification familiale dans le cadre du délai prescrit d'un an.**

Les conclusions sont fondées sur des exemples de cas, les contributions des membres du CCR, les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), des informations publiques et l'expertise de longue date du CCR en matière de traitement des demandes de la part des personnes réfugiées.

Ce rapport évalue à la fois les progrès réalisés et les lacunes persistantes, et formule des recommandations pour parvenir à l'équité dans le traitement des demandes de réinstallation.

Les bureaux en Afrique manquent de ressources, les données sur le traitement des demandes au niveau régional sont difficiles à obtenir et l'incapacité persistante du gouvernement à remédier à ces obstacles entraîne une violation du principe d'équité, où les personnes réfugiées africaines sont traitées de manière injuste. En bref : il s'agit de racisme systémique.

Deux ans après que la vérificatrice générale du Canada a révélé de graves inégalités dans le traitement des demandes de réinstallation, peu de choses ont changé. Le rapport de 2023 a constaté que les bureaux des visas à travers l'Afrique manquaient de ressources, ce qui entraînait des arriérés plus importants et des délais de traitement plus longs pour les personnes réfugiées parrainées par le gouvernement et celles parrainées par le secteur privé.

Un rapport du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)—Le traitement par le Canada des personnes réfugiées réinstallées en Afrique—montre que non seulement ces inégalités persistent, mais qu'elles sont profondément enracinées.

INÉGALITÉS PERSISTANTES

Malgré les efforts déployés par IRCC pour réduire les retards, les délais de traitement des demandes de réinstallation de la part de personnes réfugiées se trouvant en Afrique demeurent les plus longs. Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard—ils reflètent des inégalités structurelles inhérentes au système.

DES VIES EN SUSPENS

Les longs délais de traitement des demandes ont des conséquences profondes sur des milliers de personnes. Pendant qu'elles attendent, les personnes réfugiées vivent dans des conditions précaires, souvent avec un logement, une alimentation et des soins médicaux insuffisants. Elles sont séparées de leur famille. Elles sont fréquemment exposées à des menaces constantes à leur sécurité, notamment la violence, la détention et l'expulsion. Leurs vies sont en suspens. Les demandeurs décrivent leur désespoir et leur frustration. Le silence des bureaux des visas ajoute à l'incertitude, les demandeurs soulignant que la communication est un point faible du système. Un demandeur soudanais l'a résumé ainsi : « **Chaque jour, nous vivons dans la peur et l'incertitude quant à notre avenir.** »

PREUVES DE RETARDS CHRONIQUES DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES

Les délais de traitement pour toutes les catégories suivies dans ce rapport sont les plus longs en Afrique subsaharienne. Les délais d'attente actuels sont de 42 mois pour les personnes réfugiées prises en charge par le gouvernement et de 47 mois pour les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé. Dans la catégorie « délai prescrit d'un an », où les personnes réfugiées déjà présentes au Canada ont un an pour demander la réunification familiale, les délais d'attente sont également les plus longs en Afrique.

L'expérience des demandeurs soudanais en est un exemple frappant. En 2024, le gouvernement fédéral a ouvert une [voie d'accès familiale à la résidence permanente pour les personnes touchées par le conflit au Soudan](#). Pourtant, cette voie humanitaire n'est humanitaire que de nom tant les longs délais d'attente persistent.

FACTEURS SYSTÉMIQUES MENANT À L'INÉGALITÉ

- **Ressources inégales :** Les bureaux des visas en Afrique ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de traitement des demandeurs, malgré la création d'une « équipe d'intervention » censée compenser le manque de personnel dans les bureaux des visas en Afrique.
- **Objectifs d'immigration trop faibles :** Les niveaux d'immigration sont beaucoup trop bas par rapport au nombre de personnes réfugiées en attente. Les cibles pour les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé sont en baisse, tandis que l'arriéré de demandes ne cesse de croître. Ce déficit affecte de manière disproportionnée les personnes réfugiées en Afrique.
- **Lutte contre le racisme au ralenti :** Bien qu'IRCC ait pris un certain nombre d'engagements et élaboré des [plans](#) pour lutter contre le racisme, la manière dont les inégalités dans le traitement des dossiers en provenance d'Afrique seront abordées reste floue. IRCC n'a toujours pas mis à jour son plan d'action et a récemment supprimé sa Division de l'équité, ce qui ralentit encore davantage les progrès dans la lutte contre le racisme.

RECOMMANDATIONS

Le CCR demande au gouvernement de garantir des délais de traitement équitables pour les personnes réfugiées réinstallées en provenance de toutes les régions, et en particulier de mettre fin aux délais de traitement systématiquement longs en ce qui concerne les dossiers en provenance d'Afrique, grâce à des engagements politiques clairs, des normes de service et des ressources adéquates.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement devrait :

- Fixer des objectifs de délais de traitement équitables par région, et en assurer le suivi et la publication.
- Assurer la transparence et la responsabilité en publiant les délais de traitement par région et par catégorie d'immigration.
- Augmenter les objectifs d'immigration pour les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé afin d'éliminer les arriérés actuels.
- Adopter un cadre d'intervention d'urgence transparent et équitable pour les crises humanitaires qui respecte le principe de l'addition.
- Fournir des informations accessibles et en temps opportun aux demandeurs.
- Renforcer la formation et les ressources en matière d'information destinées aux agents chargés des visas afin d'améliorer l'évaluation des motifs de fuite et des conditions actuelles des demandeurs.
- Mettre en place un mécanisme accessible permettant à tous les groupes de parrainage de signaler les cas de retards excessifs.
- Introduire des mesures de traitement flexibles pour les demandeurs qui ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences (telles que les examens médicaux ou les données biométriques) en raison de conditions de sécurité ou de déplacement.

B INTRODUCTION

Chaque année, des dizaines de milliers de personnes réfugiées à l'étranger se voient offrir une protection et un foyer permanent au Canada grâce au programme de réinstallation. Beaucoup ont attendu des années pendant le traitement de leur demande. Mais pour les personnes réfugiées se trouvant en Afrique, les délais de traitement sont systématiquement parmi les plus longs, ce qui témoigne des obstacles créés par le racisme systémique.

Ces inégalités sont depuis des années au centre des préoccupations et des actions de plaidoyer du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) et de ses membres.

En octobre 2023, la vérificatrice générale du Canada a publié un rapport sur le traitement des demandes de résidence permanente qui a confirmé les inégalités particulières auxquelles font face les personnes réfugiées en Afrique.

Deux ans après la publication du rapport de la vérificatrice générale, ces inégalités persistent-elles? Le présent rapport évalue les progrès accomplis et les lacunes persistantes et formule des recommandations pour parvenir à l'équité dans le traitement des demandes des personnes réfugiées.

1. Inégalités et racisme systémique – Préoccupations de longue date du CCR

Le CCR attire depuis longtemps l'attention sur la lenteur particulière du traitement par le Canada des demandes des personnes réfugiées se trouvant en Afrique¹. En 2009, le rapport du CCR intitulé [Nairobi : protection retardée, protection refusée](#) soulignait déjà les délais de traitement extraordinairement longs au bureau des visas de Nairobi. Ce rapport s'appuyait sur des données publiques disponibles à l'époque concernant les délais de traitement. Cependant, en 2016, le gouvernement canadien a cessé de publier les délais de traitement par bureau des visas ou par région. Du jour au lendemain, la transparence concernant les inégalités dans le traitement a disparu, rendant difficile la poursuite de l'analyse.

En 2017, en réponse aux préoccupations soulevées par le CCR, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a préparé un mémoire au ministre analysant les délais de traitement en Afrique et identifiant les mesures qui seraient nécessaires pour répondre à ces préoccupations². Les conclusions de la vérificatrice générale en 2023 suggèrent toutefois que les mesures prises n'ont pas permis de mettre fin à ces inégalités.

Le CCR a également attiré l'attention à plusieurs reprises sur l'inégalité des réponses du Canada face aux crises humanitaires. Les situations d'urgence en Afrique ont rarement donné lieu à l'adoption de mesures spéciales en matière d'immigration, et lorsque telles mesures ont été mises en place, elles étaient nettement plus limitées que celles introduites pour les crises dans d'autres régions du monde.³

1 Consultez notre récent document thématique sur la lutte contre le racisme intitulé [Mettre fin aux inégalités dans le traitement des réfugiés réinstallés, particulièrement en provenance d'Afrique](#) (2024)

2 [Mémoire au ministre, Délais de traitement en Afrique, F-922881](#), divulguée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (en anglais).

3 CCR, [Mettre fin aux inégalités dans les réponses aux crises mondiales de réfugiés](#), décembre 2024.

2. Rapport 9 de la vérificatrice générale, 2023

Il y a deux ans, la vérificatrice générale du Canada a publié un rapport⁴ critiquant de nombreux aspects du traitement des demandes de résidence permanente.

Dans l'ensemble, le Bureau du vérificateur général (BVG) a constaté que le traitement des demandes de réinstallation des personnes réfugiées était plus lent que celui de toutes les autres catégories d'immigration étudiées : « Parmi les trois catégories de programmes de résidence permanente, la catégorie des personnes réfugiées demeurait celle dont les délais de traitement moyen des demandes étaient les plus longs » (rapport du BVG, paragraphe 9.30).

Mais les personnes réfugiées en Afrique ont subi des retards particulièrement importants. Le rapport a constaté des arriérés plus importants et des délais de traitement plus longs pour les demandeurs réfugiés en Afrique, car ces bureaux manquaient souvent de ressources.

Selon la vérificatrice générale, IRCC « a reconnu que ses bureaux en Afrique subsaharienne⁵ étaient touchés par un manque chronique de ressources » (rapport du BVG, paragraphe 9.48).

Une comparaison des dossiers en arriéré selon la nationalité met clairement en évidence cette disparité :

« [...] dans le cadre du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement, plus de la moitié des demandes provenant de citoyennes et de citoyens de la Somalie et de la République démocratique du Congo était en arriéré. À titre de comparaison, seulement un tiers des demandes provenant de citoyennes ou de citoyens de la Syrie était en arriéré »

(rapport du BVG, paragraphe 9.32)

Sans surprise, la vérificatrice générale a constaté que les arriérés s'accumulaient dans les bureaux qui disposaient de moins de personnel :

« [M]ême avec l'ajout d'agentes et d'agents temporaires en 2022, le bureau de Nairobi comptait environ la moitié du personnel, mais presque le double de la charge de travail assignée au bureau d'Ankara (Turquie). De même, le bureau de Dar es Salaam avait un effectif comparable, mais une charge de travail cinq fois plus élevée que la charge de travail du bureau de Rome (Italie) »

(rapport du BVG, paragraphe 9.47)

- Le bureau des visas de Nairobi comptait environ la moitié du personnel, mais presque le double de la charge de travail assignée au bureau d'Ankara.
- Le bureau de Dar es Salaam avait un effectif comparable, mais une charge de travail cinq fois plus élevée que la charge de travail du bureau de Rome.

4 Rapport 9 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada, *Le traitement des demandes de résidence permanente—Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*, 2023 (cité ci-dessous comme le rapport du BVG).

5 « Afrique subsaharienne » est le nom donné par IRCC à l'une des régions du monde dans lesquelles ses bureaux sont regroupés. Ce terme est critiqué pour son manque de pertinence et ses origines liées au racisme colonial. (Voir, par exemple, Quartz, *Why do we still use the term “sub-Saharan Africa”?* 21 juillet 2022.) Ce terme n'est utilisé dans le présent rapport que pour désigner la région d'IRCC portant ce nom.

En raison du manque de personnel en Afrique, certains bureaux n'ont pas pu atteindre les objectifs qui leur avaient été assignés pour les programmes destinés aux familles et aux personnes réfugiées en 2022. « Par exemple, en ce qui concerne le Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement, les fonctionnaires nous ont indiqué que d'autres bureaux mieux pourvus en ressources, comme ceux au Moyen-Orient, avaient reçu la consigne de dépasser les cibles qui leur avaient été assignées avec les demandes de leurs propres charges de travail, pour atteindre les objectifs du Plan des niveaux d'immigration » (rapport du BVG, paragraphe 9.50).

Par conséquent, certains demandeurs en Afrique ont été contraints d'attendre l'année suivante avant de pouvoir commencer leur nouvelle vie au Canada, car le gouvernement n'avait pas alloué suffisamment de ressources à cette région.

Quels progrès ont été réalisés pour remédier à ces inégalités au cours des deux années qui ont suivi la publication du rapport de la vérificatrice générale?

3. À propos de ce rapport

Ce rapport porte sur l'expérience des personnes réfugiées en attente de réinstallation au Canada, et plus précisément sur :

- **Les personnes réfugiées pris en charge par le gouvernement (RPG)**—les personnes réfugiées orientées vers le Canada par le HCR en raison d'un besoin particulier de réinstallation lié à des vulnérabilités.⁶
- **Les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé**—les personnes réfugiées parrainées par des organisations ou des groupes de particuliers au Canada qui s'engagent à les soutenir financièrement et moralement pendant un an après leur arrivée.
- **Les demandes dans le cadre du délai prescrit d'un an**—les membres de la famille immédiate de personnes réfugiées récemment réinstallées au Canada. Ces membres de la famille ne se trouvaient pas au même endroit lors du traitement initial de la demande de réinstallation (comme c'est souvent le cas compte tenu des crises prolongées et des schémas de déplacement et de vulnérabilité en Afrique), et le conjoint ou la conjointe, et/ou les enfants doivent maintenant rejoindre la personne réfugiée réinstallée au Canada. La demande pour les membres de la famille doit être soumise dans l'année suivant l'arrivée de la personne réfugiée au Canada, d'où le nom du programme.

⁶ Bien que la plupart des RPG sont recommandés par le HCR, le gouvernement canadien a conclu des accords avec d'autres organisations qui leur permettent également de recommander des personnes réfugiées.

L'analyse et les recommandations de notre rapport sont fondées sur :

- **Des exemples de cas** – soumis par les demandeurs, les parrains ou les marraines, les membres de la famille et d'autres personnes. Nous avons reçu environ 300 soumissions en réponse à une invitation à remplir un court formulaire en ligne. Plusieurs d'entre elles sont résumées ci-dessous, en utilisant des noms fictifs.
- **Les contributions des membres** – notamment lors d'une réunion virtuelle tenue en juin 2025.
- Les données fournies au CCR par IRCC sur les délais de traitement et les inventaires de dossiers des personnes réfugiées réinstallées, ventilées par région et par bureau des visas.
- Les informations accessibles au public.
- Les connaissances acquises par le CCR au fil des décennies sur les problèmes affectant le traitement des demandes de personnes réfugiées en Afrique.

Le CCR remercie la Direction générale de la Réinstallation et immigration familiale et humanitaire d'IRCC pour sa collaboration sur les questions fondamentales abordées dans ce rapport et pour le partage de données cruciales. Nous espérons poursuivre le dialogue afin de faire progresser l'objectif commun d'équité dans le traitement des demandes provenant d'Afrique.

C TRAITEMENT CHRONIQUEMENT LENT DES DOSSIERS EN AFRIQUE

Six ans d'attente!

En avril 2019, des demandes de parrainage privé ont été soumises pour Ahmed et Sara, leurs enfants, ainsi que leur nièce et leur neveu orphelins. Le frère d'Ahmed et sa famille, résidant à Winnipeg, attendaient avec impatience l'arrivée de la famille.

La famille a attendu plus de six ans en Éthiopie avant de pouvoir venir au Canada.

AU COURS DE CES ANNÉES :

- Plusieurs membres de la famille ont été pris en otage par Al-Shabab – pendant cette période, leurs demandes n'ont pas pu être traitées.
- En 2021, Ahmed est décédé des suites des blessures subies pendant sa captivité. Sara est devenue la demandeuse principale.
- Sara a donné naissance à un bébé en novembre 2023. Dans les mois précédant la naissance, les communications du bureau des visas laissaient entendre que la famille était sur le point de partir pour le Canada.
- En janvier 2024, les parrains ont soumis l'acte de naissance du bébé. Sept mois plus tard, le bureau des visas a de nouveau demandé l'acte de naissance du bébé.
- En septembre 2024, en réponse à un courriel du parrain soulignant la situation vulnérable de la famille, le bureau des visas a répondu : « Une décision a été prise et le dossier est en cours de finalisation. Une fois finalisé, il sera transmis à l'OIM pour l'organisation du voyage prochainement. »
- Pour des raisons qui ne sont pas claires, des problèmes sont survenus lors de l'examen médical. Finalement, en février 2025, le bureau des visas a envoyé de nouvelles instructions médicales et les examens médicaux ont été effectués.
- En avril 2025, IRCC a assuré aux parrains que « le dossier est actuellement en cours de finalisation ».
- En octobre 2025, six ans et demi après le début de la procédure, la famille a enfin appris qu'elle était sur le point d'arriver.

1. Ce que montrent les statistiques

Les statistiques récentes fournies au CCR par IRCC montrent que les délais de traitement⁷ pour toutes les catégories suivies dans ce rapport sont les plus longs dans la région de l'Afrique subsaharienne.⁸

Délais de traitement (en mois) pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement, par région, demandes finalisées 1er février - 31 juillet 2025

Région	Délai de traitement
Afrique subsaharienne	42
Moyen-Orient	26
Europe et Maghreb	15
Amériques et Caraïbes	15
Indopacifique	13
Centre des opérations de réinstallation d'Ottawa (COR-O)	2

Délais de traitement (en mois) pour les réfugiés parrainés par le secteur privé, par région, demandes finalisées 1er février - 31 juillet 2025

Région	Délai de traitement
Afrique subsaharienne	47
Europe et Maghreb	42
Indopacifique	40
Moyen-Orient	39
Centre des opérations de réinstallation d'Ottawa (COR-O)	30

Délais de traitement (en mois) pour les demandes dans le cadre du délai prescrit d'un an, par région, demandes finalisées 1er février - 31 juillet 2025

Région	Délai de traitement
Afrique subsaharienne	35
Moyen-Orient	31
Europe et Maghreb	25
Amériques et Caraïbes	22
Indopacifique	18
Centre des opérations de réinstallation d'Ottawa (COR-O)	1

7 Le délai du traitement doit être interprété comme suit : « 80 % des dossiers finalisés au cours de la période de 6 mois spécifiée ont été traités en XX mois ou moins ». Un minimum de 10 dossiers est requis pour calculer les délais de traitement.

8 IRCC inclut dans la région de l'Afrique subsaharienne ses bureaux des visas situés à Accra, Addis-Abeba, Dakar, Dar es Salaam, Nairobi et Pretoria.

2. Expériences et conséquences des longs délais de traitement

Les longs délais obligent les personnes à attendre des années dans des situations précaires, sans sécurité ni possibilité de reprendre le cours de leur vie. L'incertitude et le manque d'informations sur l'état d'avancement de leur demande engendrent frustration et désespoir. Lorsqu'elles sont enfin réinstallées au Canada, leur intégration est beaucoup plus difficile en raison des longues années passées dans l'incertitude, souvent sans accès à l'éducation, à des soins de santé adéquats ou à une alimentation suffisante, et exposées quotidiennement au risque de harcèlement, d'arrestation, de détention, voire de déportation.

NAISSANCES ET DÉCÈS PENDANT L'ATTENTE

Pendant que les demandeurs attendent, des bébés naissent, ce qui entraîne des démarches administratives supplémentaires, tandis que dans d'autres cas, des demandeurs peuvent décéder.

En 2000, des demandes de parrainage privé ont été soumises pour Abdi et Fatima, réfugiés en Zambie, ainsi que pour plusieurs de leurs enfants. L'une des enfants, une fille adulte, a obtenu l'approbation et est arrivée au Canada en octobre 2023. Cependant, malgré les demandes de renseignement, aucune nouvelle n'a été reçue concernant le reste de la famille pendant plus d'un an. Un courriel demandant que la demande soit traitée en urgence après que d'autres membres de la famille ont été détenus lors d'une rafle de réfugiés est resté sans réponse.

En février 2025, Abdi est décédé.

Finalement, après une nouvelle demande d'accélération du traitement du dossier, les autres membres de la famille sont arrivés en juin 2025.

LONG DÉLAI APRÈS L'ENTREVUE

L'entrevue est une étape cruciale du processus de réinstallation : l'agent d'immigration pose des questions aux demandeurs afin de déterminer s'ils correspondent à la définition de réfugié et s'ils ont besoin d'être réinstallés. Si tout se passe bien, le demandeur est accepté en principe et les étapes suivantes consistent à confirmer son admissibilité (notamment par un examen médical et une vérification de sécurité).

Cependant, dans certains cas, il n'y a aucune communication pendant de longues périodes après l'entrevue. Au lieu de voir leur dossier progresser, comme ils l'espéraient, les demandeurs restent dans l'incertitude. Parfois, un an ou deux plus tard, ils sont convoqués pour une autre entrevue, sans aucune explication.

Une famille composée de deux parents et de cinq enfants, dont un enfant handicapé, a passé son entrevue en 2023. Deux ans se sont écoulés depuis l'entrevue et ils n'ont constaté aucun progrès. (La famille se trouve en Éthiopie – la demande a été soumise il y a quatre ans.)

La vérificatrice générale a déclaré : « Nous avons constaté que les demandes en arrière faisaient souvent l'objet de plusieurs retards et étaient soumises à de longues périodes d'inactivité à partir du moment où elles étaient présentées. »

Rapport du BVG, paragraphe 9.37.

3. Retards dans le programme humanitaire de la voie d'accès familiale pour les personnes touchées par le conflit au Soudan

En 2024, après d'importants efforts de mobilisation de la part de la communauté soudano-canadienne, le gouvernement fédéral a ouvert une **voie d'accès familiale à la résidence permanente pour les personnes touchées par le conflit au Soudan**. Le CCR a salué cette mesure, la considérant comme une réponse indispensable aux souffrances

dévastatrices et aux déplacements massifs causés par la guerre civile. Bien que cette mesure ait été trop restrictive, comme l'a souligné le CCR⁹, le simple fait d'avoir une initiative en matière d'immigration pour répondre à une crise en Afrique représentait un pas en avant.¹⁰

Cependant, les délais de traitement ne reflètent pas l'urgence de la situation. Comme l'a fait remarquer un membre de la famille, « compte tenu du conflit en cours au Soudan, il était raisonnable de s'attendre à ce

que ce programme soit traité en priorité. Malheureusement, IRCC ne l'a pas abordé d'un point de vue humanitaire, malgré l'avoir officiellement qualifié de programme humanitaire et de compassion. » Un autre membre de la famille demande : « Il s'agit d'un programme spécial destiné à aider les personnes qui ont vécu la guerre. Comment est-il possible que cela prenne autant de temps? » Son père est décédé en attendant le traitement de sa demande.

L'Association de la communauté soudano-canadienne (SCCA) a exprimé sa profonde inquiétude face à la lenteur du traitement des dossiers : « Ces retards prolongent les souffrances des familles prises dans des situations de vie ou de mort au Soudan, tout en imposant des contraintes financières catastrophiques à celles qui ont réussi à fuir la guerre. Ils sapent l'engagement déclaré du Canada envers les valeurs humanitaires et son leadership mondial en matière de protection des personnes réfugiées. Il ne s'agit pas de conséquences abstraites; ces retards se sont déjà avérés mortels, car des proches ont tragiquement perdu la vie en attendant que le Canada agisse. »

9 CCR, [Lettre du CCR sur les mesures d'immigration temporaire en réponse à la crise au Soudan](#), février 2024

10 Historiquement, les mesures prises par le Canada en matière d'immigration pour répondre aux crises en Afrique ont été rares, malgré les nombreuses guerres et situations de déplacements massifs de populations. Un exemple récent : malgré la guerre extrêmement violente qui a ravagé l'Éthiopie, aucune mesure n'a été prise par le Canada en matière d'immigration. CCR, [Mettre fin aux inégalités dans les réponses aux crises mondiales de réfugiés](#), 2024

LES RETARDS PEUVENT COÛTER DES VIES

Tragiquement, dans certains cas, les demandeurs décèdent avant même que leur dossier ne soit traité. Le CCR a recueilli les témoignages de plusieurs personnes qui pleuraient des membres de leur famille décédés avant d'avoir pu venir au Canada.

Après le décès de sa fille, un grand-père a présenté une demande dans le cadre des mesures spéciales pour le Soudan, pour lui-même et sa petite-fille, dont il s'occupait seul en Égypte. Pendant l'attente du traitement de la demande, la petite fille est décédée, plongeant son grand-père dans le chagrin au lieu de l'espoir, comme le souligne un membre de la famille.

ABSENCE DE TRAITEMENT ACCÉLÉRÉ POUR LES DEMANDEURS VULNÉRABLES

Bien que les demandeurs et les membres de leur famille s'attendent à juste titre à ce que tous les dossiers soient traités rapidement, certaines personnes ont des raisons particulièrement urgentes qui exigent une attention prioritaire. Pourtant, le gouvernement ne répond pas nécessairement à ces demandes.

Les membres de la famille ont demandé un traitement accéléré du dossier d'un homme qui a été détenu pendant cinq mois par les Forces de soutien rapide (RSF). Il a subi des blessures et des expériences traumatisantes pendant sa détention qui l'ont profondément marqué, tant physiquement que mentalement. Malgré la transmission de preuves à l'appui, y compris des photos, la famille n'a reçu aucune indication que son dossier avait été examiné. Il vit seul en Éthiopie, sans soutien familial, souffre de dépression et est incapable de travailler.

4. Cas de réunification familiale – Demandes dans le cadre du délai prescrit d'un an

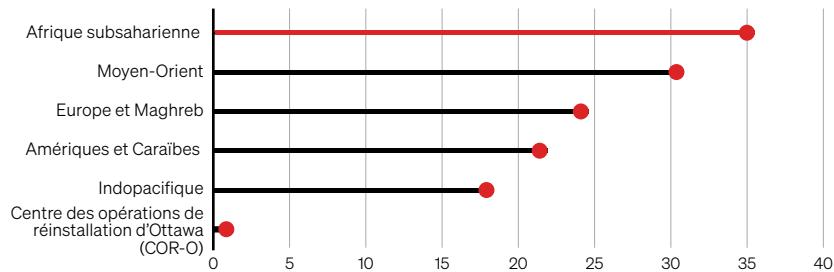
Lorsqu'une personne réfugiée réinstallée au Canada a des membres de sa famille immédiate (conjoint ou conjoint de fait et enfants) dans un autre pays, il arrive parfois que leur demande doive être traitée séparément, après l'arrivée de la personne au Canada. Cette situation peut se produire lorsque la personne fuit son pays, mais que sa famille reste sur place, ou lorsque les membres de la famille sont séparés pendant la fuite. Après son arrivée au Canada, la personne doit présenter une demande pour les membres de sa famille. Ce programme est connu sous le nom du « délai prescrit d'un an », car la demande doit être présentée dans l'année suivant l'arrivée.

Bien que la procédure du « délai prescrit d'un an » soit destinée à permettre le traitement des demandes des membres de la famille dans le cadre de la demande initiale, dans la pratique, elle semble souvent être traitée comme une nouvelle demande, les membres de la famille devant attendre presque aussi longtemps que le demandeur principal. Le nom « délai prescrit d'un an » laisse penser que les membres de la famille arriveront dans un délai d'un an, mais les délais de traitement sont généralement beaucoup plus longs.¹¹

¹¹ Le terme « un an » fait référence au délai dont dispose la personne réinstallée pour présenter une demande dans le cadre du programme du délai prescrit d'un an pour les membres de sa famille. Elle dispose d'un an à compter de la date à laquelle elle a obtenu le statut de résident permanent (généralement le jour de son arrivée au Canada).

Où qu'ils se trouvent dans le monde, les membres de la famille qui présentent une demande dans le cadre du programme du délai prescrit d'un an attendent trop longtemps, mais les délais de traitement sont les plus longs en Afrique.

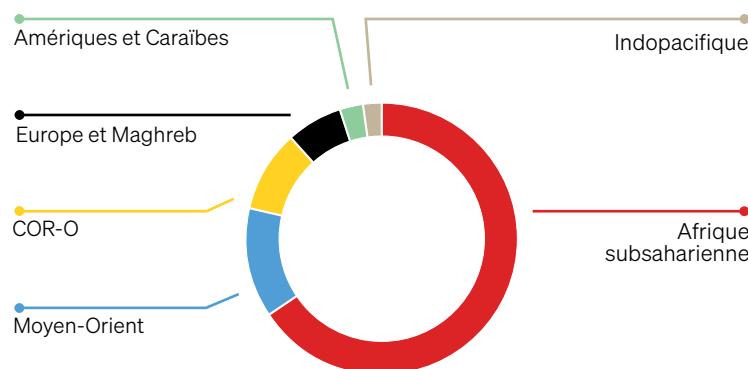
Délais de traitement (en mois) des demandes dans le cadre du programme du délai prescrit d'un an, par région, demandes finalisées 1 février - 31 juillet 2025



Certaines demandes sont finalisées très rapidement – en moins d'un mois – au Centre des opérations de réinstallation d'Ottawa (COR-O). Il s'agit de cas simples traités entièrement au Canada, dans le cadre des efforts déployés par IRCC pour réunir les familles le plus rapidement possible. La plupart des dossiers du programme du délai prescrit d'un an sont envoyés au bureau des visas compétent après un traitement initial au COR-O.

Deux tiers des demandes de réunification familiale déposées dans le cadre du programme du délai prescrit d'un an proviennent d'Afrique subsaharienne (1 335 personnes, en août 2025)¹². Cela signifie que les délais de traitement particulièrement longs dans cette région touchent de nombreuses personnes.

Inventaire du traitement des demandes du délai prescrit d'un an (en nombre de personnes), par région, au 25 août 2025



Région	Nombre de personnes
Afrique subsaharienne	1 335
Moyen-Orient	265
Centre des opérations de réinstallation d'Ottawa (COR-O)	195
Europe et Maghreb	135
Amériques et Caraïbes	55
Indopacifique	45
Total général	2 035

¹² La forte proportion de demandes dans le cadre du programme du délai prescrit d'un an se trouvant en Afrique reflète peut-être, du moins en partie, des schémas de déplacement qui entraînent un taux plus élevé de séparation des familles de personnes réfugiées que dans d'autres régions.

IRCC a reconnu que les procédures relatives aux demandes de réunification familiale dans le cadre du programme du délai prescrit d'un an devaient être révisées et clarifiées, et s'est montré réceptif en consultant le CCR et en élaborant un plan d'action pour remédier aux lacunes. Parmi les objectifs de ce plan figurent la réduction du nombre de demandes de réunification familiale dans le programme du délai prescrit d'un an en veillant à ce que, dans la mesure du possible, les membres de la famille soient traités en même temps que la personne réfugiée, et la réduction des demandes de tests ADN visant à établir les liens familiaux. Si la réduction des délais de traitement est identifiée comme une priorité, la principale mesure envisagée pour y parvenir est la mise en place de normes de service.

SIX ANS D'ATTENTE

Jeanine et Denise, des jumelles de 15 ans, attendent depuis six ans à Kinshasa, en République démocratique du Congo, de retrouver leur mère au Canada. Leur demande de réunification familiale dans le cadre du programme du délai prescrit d'un an a été soumise en août 2019, peu après l'arrivée de leur mère au Canada en tant que réfugiée parrainée par le secteur privé.

Les filles, dont le père est décédé, vivent avec trois frères adoptifs – des cousins orphelins qui attendent eux aussi de rejoindre leur mère adoptive.

ce soit au niveau mondial (les demandeurs en Afrique ayant tendance à attendre plus longtemps que ceux d'autres régions) ou au niveau individuel (des dossiers similaires traités par le même bureau des visas semblent être traités à des vitesses différentes, certains demandeurs ayant obtenu leur visa avant d'autres qui avaient déposé leur demande plus tôt).

5. Premier arrivé, premier servi?

En principe, les demandes sont censées être traitées selon la règle générale du « premier arrivé, premier servi ». Dans la pratique, cependant, de nombreuses personnes qui suivent l'évolution des dossiers ne voient aucune preuve que cette règle est respectée, que

Une représentante d'un signataire d'entente de parrainage a signalé avoir 9 dossiers en Ouganda, où les demandeurs attendent depuis 33 à 39 mois et ne sont toujours pas arrivés.

Par contre, en 2025, des personnes sont arrivées au Canada en provenance d'Ouganda après un traitement de dossier de « seulement » 24 à 36 mois. « Autrement dit, les dossiers les plus récents sont traités avant les plus anciens. »

La vérificatrice générale a constaté que le principe du premier arrivé, premier servi n'était pas toujours respecté :

« Nous avons également constaté qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'avait pas traité les demandes en suivant systématiquement son principe de fonctionnement du premier arrivé, premier servi. En 2022, des demandes récentes avaient été réglées avant des demandes plus anciennes dans l'ensemble des huit programmes que nous avons examinés » (rapport du BVG, paragraphe 9.20).

Il n'est pas surprenant que certains dossiers prennent plus de temps que d'autres – il arrive parfois que des retards soient liés au contrôle de sécurité ou que le demandeur ait besoin de plus de temps pour fournir les documents requis. Cependant, sans informations sur l'état d'avancement de leur dossier, les personnes concernées ne peuvent que spéculer sur les raisons de ces différences dans les délais de traitement, ce qui renforce leur sentiment d'injustice.

Un signataire d'entente de parrainage a fait remarquer que, d'après son expérience, il connaît souvent les raisons pour lesquelles les dossiers provenant de régions autres que l'Afrique sont retardés. En revanche, pour les dossiers africains, il n'y a généralement aucune indication claire des raisons des retards.

Faduma, son mari et leurs enfants attendent depuis trois ans au Kenya que leur demande soit traitée. Une autre famille parrainée par le même groupe et provenant du même camp de réfugiés est arrivée au Canada il y a près d'un an, alors qu'elle avait présenté sa demande plus d'un an après cette famille. L'un des enfants souffre de graves problèmes de santé nécessitant des soins. Cette situation a été signalée à IRCC, ce qui a permis de faire avancer le dossier, mais les choses sont ensuite restées bloquées. Malgré tous les efforts du groupe de parrainage, la réponse reçue est simplement : « Ce dossier est en cours d'examen ».

D COMMUNICATIONS

De nombreux demandeurs, parrains et marraines et membres de famille déplorent le manque de communication de la part du gouvernement canadien concernant l'état d'avancement de leurs demandes.

Exemple de réponse générique [notre traduction]

Cher demandeur,

Nous vous remercions de votre courriel.

La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés exige que chaque personne qui présente une demande au Canada fasse l'objet d'un examen approfondi à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne l'admissibilité, la santé, la sécurité et les antécédents judiciaires.

Bien que nous ne puissions vous donner le délai précis pour la finalisation de votre demande, notre bureau veillera à ce que cette demande soit traitée dans les meilleurs délais et, si nécessaire, assurera le suivi auprès de ses partenaires pour les questions liées à votre demande.

Notre bureau vous contactera dès que nous serons prêts à passer aux étapes suivantes.

Nous regrettons que notre réponse ne puisse, semble-t-il, être plus favorable.

Lorsque des réponses sont reçues du bureau des visas, il s'agit parfois de réponses génériques qui ne répondent pas aux questions spécifiques posées. Un demandeur en Ouganda déclare : « Au lieu de recevoir des informations répondant directement à mes questions, j'ai reçu des réponses générales qui ne m'ont pas permis de comprendre clairement l'état de mon dossier. Cela a rendu le processus encore plus stressant et incertain pour moi. »

Lorsque le bureau des visas envoie des communications concernant les prochaines étapes de la procédure, il arrive parfois qu'il y ait des erreurs ou des confusions, qui peuvent être difficiles à résoudre en raison du manque de réactivité du bureau des visas.

- Une demandeuse en Zambie s'est vu demander une carte d'identité de réfugiée ougandaise, alors qu'elle n'avait jamais mis les pieds en Ouganda. Cette demande a été particulièrement pénible, car elle est intervenue après des retards inexplicables dans le traitement de son dossier, l'obligeant à repasser son examen médical – qu'elle venait de passer pour la troisième fois.
- Une représentante d'un groupe de parrainage rapporte que le bureau des visas de Dar es Salaam a envoyé trois demandes distinctes, à des moments différents, pour les mêmes documents à différentes personnes impliquées dans la demande. Les documents ont été soumis en réponse à la première demande, par courriel, conformément aux instructions. Lorsque la représentante du groupe a expliqué, en réponse à la deuxième demande, que les documents avaient déjà été envoyés par courriel, on lui a indiqué qu'ils devaient être soumis via le formulaire Web.
- Bien qu'IRCC ait accepté de mettre en copie le signataire d'entente de parrainage dans toute correspondance relative à l'un de ses dossiers, plusieurs signataires d'entente de parrainage ont signalé que cela n'était pas toujours le cas.

E PROBLÈMES DE TRAITEMENT DES DEMANDES EN AFRIQUE : QUELS SONT LES ENJEUX?

1. Menaces à la vie, à la liberté et à la sécurité

En attendant leur réinstallation au Canada, les personnes réfugiées sont souvent confrontées à des dangers quotidiens, vivant dans un pays où ils ont fui, mais où ils sont indésirables et où ils ont peu ou pas de droits. L'arrestation, la détention et la déportation sont des menaces réelles pour beaucoup d'entre eux, ce qui rend une réinstallation rapide plus importante que jamais.

Bereket, demandeur de réinstallation, écrit : « Il est important de noter qu'en Égypte, les autorités procèdent fréquemment à des rafles de réfugiés et de demandeurs d'asile. De nombreuses personnes sont déportées vers l'Érythrée contre leur gré, sans leur consentement et sans procédure régulière. Les personnes déportées sont souvent emprisonnées pendant de nombreux mois dans des conditions difficiles et inhumaines, les femmes en particulier subissant de graves abus et mauvais traitements. »

2. Conditions de vie difficiles pour les personnes réfugiées

En attendant d'être en sécurité au Canada, plusieurs des demandeurs réfugiés, sinon la plupart, n'ont pas accès aux nécessités de base : nourriture, logement adéquat, soins de santé. Il leur est souvent interdit de travailler – ou s'ils peuvent travailler, les seuls emplois disponibles sont mal rémunérés. Les enfants sont souvent dans l'impossibilité d'aller à l'école.

Lorsque les personnes réfugiées arrivent enfin au Canada après des années d'attente dans ces conditions, leur intégration est d'autant plus difficile en raison des conséquences sur leur santé physique et mentale et des années d'éducation perdues pour les enfants.

Semer et Salina sont des réfugiés érythréens qui vivent avec leurs 4 jeunes enfants dans le camp de réfugiés d'Um Gargour, au Soudan. Ils ont été déplacés vers ce camp à la suite du déclenchement de la guerre au Soudan en avril 2023.

Le camp dispose de très mauvaises infrastructures sanitaires, ce qui favorise la propagation de maladies contagieuses telles que le choléra et la diarrhée. Leurs enfants ne peuvent pas aller à l'école. Ils vivent dans des tentes très chaudes qui ne les protègent ni des tempêtes de poussière ni des fortes pluies. Il n'y a aucun moyen de gagner de l'argent dans le camp et ils ne sont pas

autorisés à le quitter. Par conséquent, Semer et Salina ne peuvent pas subvenir aux besoins de leurs enfants, qui souffrent de malnutrition.

« Je voudrais exhorter IRCC, compte tenu de toutes les difficultés que nous traversons au Soudan, à accélérer notre procédure afin de mettre fin à nos souffrances. »

3. Séparation des familles

Dans le cas des dossiers du programme du délai prescrit d'un an, les familles qui ont déjà subi une séparation restent séparées pendant plusieurs années supplémentaires. Les enfants sont loin de leurs parents, et les conjoints ne peuvent pas être ensemble.

La femme et les enfants de Hope ont été réinstallés au Canada il y a deux ans. Hope se trouve actuellement en Ouganda, où il attend la finalisation de sa demande dans le cadre du programme du délai prescrit d'un an.

La famille souffre de cette séparation prolongée. Lorsque la femme et les enfants sont arrivés au Canada, ils s'attendaient à des retrouvailles rapides. Cette attente de deux ans a eu de lourdes conséquences émotionnelles. Les enfants ont eu des difficultés à l'école et la mère essaie de concilier un emploi à temps partiel et la garde des enfants avec un soutien insuffisant.

4. Stress lié à la longue attente

Qu'il s'agisse de personnes réfugiées prises en charge par le gouvernement, de personnes réfugiées parrainées par le secteur privé, de membres de la famille dans le cadre du programme du délai prescrit d'un an ou de demandeurs dans le cadre du programme humanitaire de la voie d'accès familiale pour les personnes touchées par le conflit au Soudan, les demandeurs trouvent la longue attente extrêmement stressante. Cette situation est particulièrement accentuée lorsqu'ils ne reçoivent aucune information claire du gouvernement sur l'état d'avancement de leur dossier ou sur la date à laquelle ils peuvent espérer venir au Canada.

Murad a reçu la confirmation de son numéro de dossier il y a près de deux ans, mais n'a reçu aucune nouvelle depuis. « Je pense que mon dossier est en suspens... Je n'ai reçu aucune nouvelle information ni aucune mise à jour concernant l'avancement de mon dossier, ce qui a créé beaucoup d'incertitude et de stress. » Murad était réfugié au Soudan lorsque la guerre civile a éclaté en 2023; il a été déplacé une deuxième fois et se trouve désormais en Éthiopie.

Ruth est à Addis-Abeba, où elle s'occupe seule de ses 4 enfants – le père des enfants est déplacé dans un autre pays. Quatre ans et demi après le dépôt de la demande de parrainage et près de deux ans après son entrevue avec un agent d'immigration canadien, elle attend des informations sur les prochaines étapes. Ruth et ses enfants ont survécu à une attaque traumatisante contre le camp de réfugiés où ils vivaient auparavant; d'autres personnes du camp ont été tuées ou enlevées. L'attente est particulièrement difficile pour Ruth, car elle voit d'autres personnes obtenir une réponse plus rapidement que sa famille. Son cousin indique que cette situation lui cause beaucoup d'angoisse et de désespoir.

Une famille soudanaise qui a fui la guerre civile attend que sa demande soit traitée pour venir au Canada dans le cadre des mesures spéciales pour le Soudan. Les longs délais ont causé beaucoup de stress et d'incertitude aux parents, qui sont confrontés à des difficultés émotionnelles et financières. « Chaque jour, nous vivons dans la peur et l'incertitude quant à nos vies et à l'avenir de nos enfants. »

5. Stress émotionnel et financier pour les parrains et les membres de la famille au Canada

La lenteur du traitement des dossiers impose souvent un stress énorme à ceux et celles qui, au Canada, tentent d'offrir soutien et encouragement à distance. Dans de nombreux cas, les parrains et les marraines ou les membres de la famille fournissent un soutien financier aux personnes réfugiées à l'étranger qui se trouvent dans des situations où ils ne peuvent pas gagner d'argent. Un défi particulier pour les personnes qui parrainent les demandeurs est qu'elles doivent également mettre de côté des fonds afin d'être prêts à respecter leurs engagements d'accueil et de prise en charge des demandeurs à leur arrivée au Canada (à une date indéterminée).

En attendant sa réinstallation au Canada, Tesfa se trouve dans une situation d'incertitude indéfinie. Il dépend entièrement de la bonne volonté de ses amis et de ses proches pour son soutien financier mensuel. Son entourage trouve cette situation de plus en plus difficile à soutenir.

Le déclenchement de la guerre au Soudan en avril 2023 a eu un impact dévastateur sur les Canadiens d'origine soudanaise, qui sont pour la plupart impuissants face aux nouvelles incessantes de mort et de destruction dans leur pays d'origine. Beaucoup ont mobilisé leurs énergies et leurs ressources financières pour venir en aide aux membres de leur famille et à leurs amis directement touchés. La voie d'accès familiale à la résidence permanente pour les personnes touchées par le conflit au Soudan a offert à certains la possibilité de parrainer des membres de leur famille, mais cela exige un engagement financier considérable. Nombreux sont ceux et celles qui signalent que le stress lié au soutien émotionnel et financier de leurs proches, alors que le traitement de leur demande est au point mort, a de lourdes conséquences sur leur santé mentale et leur cause également des difficultés économiques.

6. Principe d'équité

« Le traitement efficace et rapide des demandes de résidence permanente appuie l'objectif 10 de développement durable « Inégalités réduites » des Nations Unies, plus particulièrement la cible 10.3, qui porte sur l'égalité des chances et des résultats, et la cible 10.7, qui vise à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable » (rapport du BVG, paragraphe 9.9).

« En outre, les personnes qui soumettent une demande dans le cadre des programmes de résidence permanente du Canada devraient pouvoir tirer parti des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la rapidité du traitement des demandes, peu importe leur pays de citoyenneté ou le bureau où leur demande est acheminée aux fins de traitement » (rapport du BVG, paragraphe 9.12).

La persistance de délais de traitement disproportionnellement longs en Afrique et le sous-financement chronique des bureaux des visas dans la région reflètent un racisme systémique au sein du programme d'immigration du Canada. Quelles que soient les intentions des décideurs, le résultat est que les Africains sont traités de manière inéquitable.

Cette iniquité a été constatée et déplorée par de nombreux demandeurs, parrains et marraines et membres de famille qui ont soumis des exemples de cas.

En réponse à la crise, le programme humanitaire de la voie d'accès familiale pour les personnes touchées par le conflit au Soudan, de portée limitée et d'une lenteur excessive, contraste fortement avec les mesures mises en place pour aider les Ukrainiens fuyant le conflit dans leur pays, grâce auxquelles 300 000 personnes ont été admises au Canada en deux ans (de mars 2022 à avril 2024).¹³

Selon une étude commandée par IRCC, les agents d'immigration constatent également ces inégalités : certains auraient observé ou soupçonné des manifestations de racisme, notamment en ce qui concerne « la rapidité avec laquelle les demandes des pays d'Europe sont traitées comparativement à celles des pays d'autres régions » et « les différences entre les efforts déployés pour faire face aux crises des réfugiés (plus particulièrement, les différences entre la manière dont on a composé avec la récente crise des réfugiés ukrainiens comparativement à la situation qui avait lieu dans d'autres pays, comme la Syrie, l'Afghanistan et Haïti) ».¹⁴

Dans son *Énoncé de valeurs sur la lutte contre le racisme*, IRCC reconnaît la présence du racisme au Canada et au sein de son organisation. IRCC accepte sa responsabilité de « prendre des mesures concrètes et durables pour nos employés, nos clients et la population canadienne » et s'engage à « repérer la discrimination et les obstacles systémiques au sein de toutes les politiques, de tous les programmes et de toutes les initiatives ».

13 IRCC, [Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine : statistiques clés](#)

14 IRCC, [Recherche qualitative sur l'antiracisme auprès des employés d'IRCC 2022-2023](#)

F PRINCIPALES CAUSES DES INÉGALITÉS DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES

1. Inégalités dans l'allocation des ressources au sein des bureaux des visas

L'une des principales conclusions de la vérificatrice générale était que les bureaux des visas en Afrique manquaient de ressources par rapport aux bureaux d'autres régions. Cela explique, au moins en partie, la lenteur du traitement des demandes et les communications limitées.

La vérificatrice générale a indiqué qu'IRCC:

« a continué d'attribuer à ses bureaux d'Afrique subsaharienne des volumes de demandes parmi les plus élevés au titre des programmes des catégories du regroupement familial et des personnes réfugiées, et il n'avait aucun plan immédiat pour réduire l'importante accumulation de demandes et les temps d'attente plus longs auxquels étaient assujetties les personnes à l'origine de ces demandes » (rapport du BVG, paragraphe 9.48).

Pour remédier à l'insuffisance des ressources en Afrique, IRCC a créé en 2022 une « équipe d'intervention pour le traitement des demandes de réfugiés ». Cette équipe est basée au Canada et apporte une expertise en matière de réinstallation « afin de fournir une capacité d'appoint et un soutien supplémentaire en matière de traitement aux bureaux dans la région de l'Afrique subsaharienne ».¹⁵ Les membres de l'équipe d'intervention traitent les dossiers depuis Ottawa et se rendent également en Afrique pour aider les bureaux des visas à traiter les demandes de réinstallation.

La création de l'équipe d'intervention a-t-elle permis de remédier à la lenteur disproportionnée du traitement des demandes en Afrique?

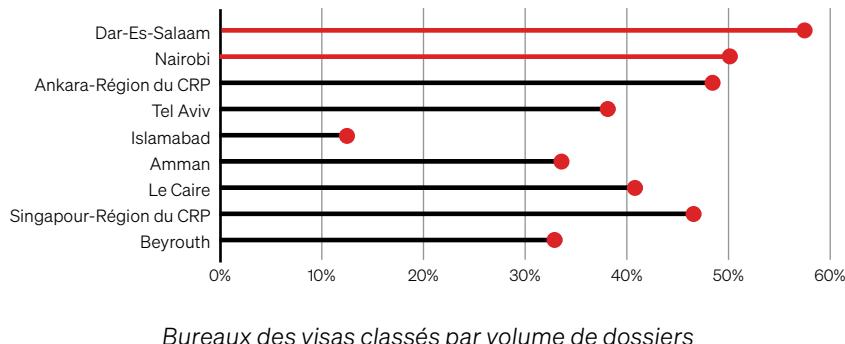
Les délais de traitement récents semblent indiquer que non, puisque la région de l'Afrique subsaharienne affiche les délais les plus longs : 42 mois pour les personnes réfugiées prises en charge par le gouvernement et 47 mois pour les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé.

Cependant, les délais de traitement sont des indicateurs rétrospectifs. Lorsque des efforts sont déployés pour résorber un important arriéré, les délais de traitement augmentent, car les dossiers les plus anciens sont finalisés.

¹⁵ PACP - Plan de dotation pour les bureaux de traitement à l'étranger - 5 décembre 2023

Pour estimer les délais de traitement futurs, nous pouvons examiner l'ancienneté des dossiers en attente : si de nombreuses demandes sont déjà en attente depuis longtemps, cela se reflétera dans les délais de traitement lorsqu'elles seront finalement traitées. Malheureusement, cela n'est pas encourageant pour l'avenir. Dar es Salaam et Nairobi sont les bureaux des visas qui comptent le plus grand nombre de personnes réfugiées en attente de réinstallation dans le monde – ce sont également les seuls bureaux dont plus de 50 % des dossiers en attente datent de plus de 24 mois.

Pourcentage des demandes de réinstallation en attente depuis plus de 24 mois



Bureaux des visas classés par volume de dossiers

Dans le contexte de réductions budgétaires importantes au sein d'IRCC, résultant à la fois de la réduction des niveaux d'immigration annoncée en octobre 2024 et des coupes budgétaires à l'échelle du gouvernement, le CCR craint que les efforts visant à rééquilibrer la répartition des ressources entre les bureaux des visas ne soient compromis.¹⁶

Toutefois, bonne nouvelle, le CCR a reçu l'assurance que l'équipe d'intervention est permanente et a été protégée des coupes budgétaires, et qu'IRCC s'engage à harmoniser les délais de traitement des demandes provenant d'Afrique avec ceux d'autres régions. La répartition régionale des arrivées de personnes réfugiées parrainées par le secteur privé en 2024 témoigne clairement des efforts déployés par IRCC pour respecter cet engagement : 17 445 personnes réfugiées parrainées par le secteur privé, soit 59 % des arrivées, ont été réinstallées à partir de la région de l'Afrique subsaharienne.

2. Niveaux d'immigration insuffisants

La vérificatrice générale note que le succès des efforts déployés par IRCC pour résorber l'arriéré de dossiers est lié aux niveaux d'immigration. Il est difficile de réaliser des progrès lorsque le nombre de dossiers en attente dépasse largement les cibles d'immigration fixées pour les années à venir.

« Par exemple, au début de 2022, le nombre de demandes présentées au titre du Programme de parrainage privé de réfugiés en attente de traitement était déjà trois fois plus élevé que le nombre de personnes réfugiées que le Ministère pouvait admettre au cours de cette année, en plus des 20 000 nouvelles demandes » (rapport du BVG, paragraphe 9.30).

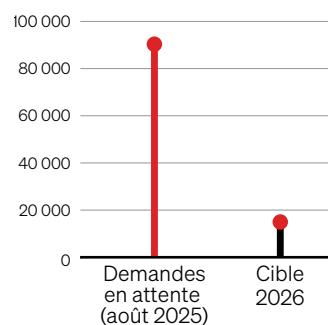
¹⁶ Selon le [Budget 2025](#), IRCC doit réaliser des économies de 15 % sur trois ans.

Depuis le rapport de la vérificatrice générale, les niveaux d'immigration ont été encore plus fortement réduits, ce qui signifie qu'il faudra encore plus de temps pour traiter l'arriéré des dossiers en Afrique.

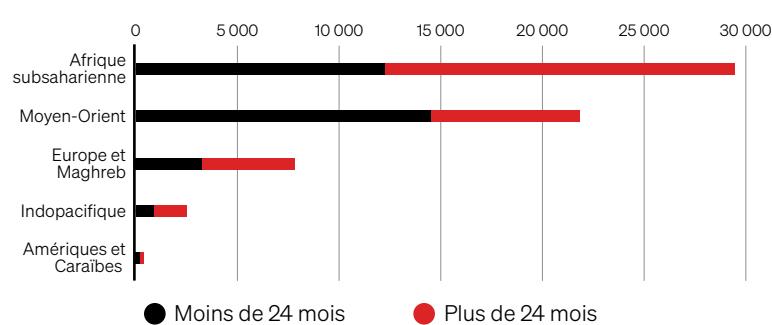
Dans le contexte des réductions globales importantes des niveaux d'immigration annoncées en [octobre 2024](#) et à nouveau en [novembre 2025](#), les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé ont été touchées de manière beaucoup plus radicale que les autres catégories d'immigration. De 27 750 en 2024, l'objectif a été ramené à 23 000 en 2025 et ne sera plus que de 16 000 en 2026 (et probablement aussi en 2027 et 2028), ce qui représente une réduction de 42 % entre 2024 et 2026. En 2025 et 2026, 17 500 places pour les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé ont été perdues en raison de ces réductions.

Le nombre de personnes en attente du traitement de leur demande est désormais près de six fois supérieur au nombre de personnes réfugiées parrainées par le secteur privé que le Canada est prêt à accueillir en 2026.

Parrainage privé : demandes en attente par rapport à la cible de 2026



Inventaire des dossiers traités dans les bureaux des visas des réfugiés parrainés par le secteur privé (en nombre de personnes), par région, au 25 août 2025



Ce déficit en matière de niveaux d'immigration touche de manière disproportionnée les personnes réfugiées en Afrique. Sur les 61 880 personnes dont la demande de parrainage privé était en attente de finalisation dans l'un des bureaux des visas au 25 août 2025, 48 % se trouvaient dans la région de l'Afrique subsaharienne. Parmi ces demandes, 56 % de celles qui sont en cours de traitement depuis deux ans ou plus concernent des personnes qui se trouvent en Afrique subsaharienne. Le succès des efforts déployés par IRCC pour résorber l'arriéré des dossiers de personnes réfugiées africaines est limité par les contraintes liées aux objectifs fixés en matière de niveaux d'immigration.

Les faibles niveaux d'immigration pour les personnes réfugiées limitent également la capacité d'IRCC à mettre en œuvre les mesures adoptées pour répondre aux crises. Comme indiqué ci-dessous (page 24), les demandeurs relevant du programme humanitaire familial pour le Soudan devront patienter plusieurs années en raison du manque de places disponibles. IRCC s'était également engagé à prendre d'autres mesures, notamment à traiter en priorité toute personne réfugiée ayant déposé une demande et se trouvant au Soudan lorsque la crise a éclaté en avril 2023. Deux ans et demi

plus tard, bon nombre de ces personnes réfugiées attendent toujours que leur demande soit traitée, en partie à cause des faibles objectifs d'accueil de personnes réfugiées.

Samuel, Lily et leurs deux enfants, réfugiés érythréens, ont été parrainés pour venir au Canada alors qu'ils se trouvaient au Soudan. Lorsque la guerre civile a éclaté, la famille a dû se déplacer pour trouver refuge. Pendant cette période, Lily a donné naissance à leur troisième enfant. Face à l'intensification de la guerre, la famille a été contrainte de fuir vers le Soudan du Sud avec leur bébé de sept semaines. N'y trouvant pas la sécurité, ils ont poursuivi leur périple jusqu'en Ouganda.

Samuel raconte : « Même si l'Ouganda est un pays stable, nous avons eu du mal à nous installer en tant que réfugiés. Nos enfants n'ont pas pu aller à l'école pendant plus de neuf mois. » Ils espéraient que les mesures spéciales mises en place par le Canada en réponse au conflit au Soudan permettraient un traitement plus rapide de leur dossier, mais ils attendent toujours.

3. Traitement prioritaire pour les mesures spéciales visant les Soudanais?

En mars 2024, Marc Miller, alors ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, a déclaré devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes qu'en réponse à la crise au Soudan, « nous accordons la priorité aux demandes de résidence permanente provenant de la région qui sont faites dans le cadre des voies d'accès pour la réunification familiale ». À ce moment-là, comme le programme humanitaire familial pour le Soudan venait tout juste d'être lancé, il n'y avait encore aucune arrivée, mais il a ajouté : « Nous espérons que les arrivées physiques commenceront plus tard cette année ou au début de 2025 ».

On s'attendait donc à ce que le traitement des demandes soit accéléré. Or, il est rapidement apparu que de nombreuses arrivées seraient considérablement retardées.

En septembre 2024, le Globe and Mail a rapporté que certains demandeurs avaient été informés qu'ils pourraient ne pas arriver avant 2027 ou 2028.¹⁷

Le mois suivant, la CBC a rendu compte d'une réunion entre un groupe de défense soudano-canadien et le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Marc Miller. L'une des militantes, Samah Mahmoud, a déclaré : « Le bureau du ministre nous avait promis que les personnes arriveraient d'ici la fin de l'année et au plus tard au printemps prochain, mais maintenant, il dit que seule une poignée de personnes viendra cette année. Nous étions furieux de cette réponse, car nous savons ce qu'ils ont fait pour d'autres communautés et la réponse a été beaucoup plus rapide. »¹⁸

La cause des retards par rapport au délai d'arrivée prévu est devenue claire suite à l'annonce du Plan des niveaux d'immigration 2025-2027. Les demandeurs relevant du programme d'immigration pour les familles soudanaises entrent dans la catégorie des demandes pour considérations d'ordre humanitaire, pour laquelle le gouvernement a

17 The Globe and Mail, [Family members dying in Sudan after lengthy delays in Canadian program, community says](#), 17 septembre 2024, Geoffrey York

18 CBC News, [London, Ont., residents applied months ago to bring family from warring Sudan to Canada. They're still waiting](#), 24 octobre 2024, Isha Bhargava

fixé un objectif de seulement 21 200 personnes pour les trois années combinées 2025-2027. Outre les quelque 7 000 personnes bénéficiant des mesures spéciales pour le Soudan, il y a également des demandeurs relevant des mesures récentes pour l'Ukraine et Hong Kong qui attendent ces quelques places, ainsi que quelque 66 000 autres personnes en attente d'une décision concernant une demande pour considérations d'ordre humanitaire.¹⁹

Ainsi, en 2024, le gouvernement canadien a ouvert une voie humanitaire aux Soudanais touchés par le conflit, pour ensuite décider, plus tard dans l'année, par le biais de la fixation des niveaux d'immigration, que la plupart de ces demandeurs ne pourraient pas arriver au Canada dans un avenir prévisible.

Le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028, annoncé récemment, n'apporte aucun soulagement : au cours des trois prochaines années, le gouvernement ne réserve qu'un total de 13 800 places pour les demandeurs dans le cadre de mesures visant à répondre non seulement au conflit au Soudan, mais aussi aux situations en Ukraine et à Hong Kong.

Niveaux d'immigration 2026 - 2028	2026	2027	2028	Total
Considérations d'ordre humanitaire - autres*	5 800	4 000	4 000	13 800

* Comprend les admissions dans le cadre des interventions du Canada aux situations en Ukraine, au Soudan et à Hong Kong

Par conséquent, les demandeurs sont contraints d'attendre, tandis que la guerre brutale se poursuit au Soudan, provoquant une catastrophe humanitaire et « l'une des crises de déplacement les plus graves au monde ».²⁰

4. Normes de service et transparence des délais de traitement

La vérificatrice générale a constaté l'absence de normes de service pour les délais de traitement des demandes présentées au titre des programmes pour les personnes réfugiées, ce qui contrevient aux directives du Conseil du Trésor selon lesquelles tout service établi doit être assorti d'une norme de service (rapport du BVG, paragraphe 9.22).

En réponse au rapport de la vérificatrice générale, IRCC s'est engagé à établir des normes de service pour les services qui n'en ont actuellement pas, y compris pour les programmes d'immigration des personnes réfugiées réinstallées. La première phase devait être achevée d'ici la fin de l'exercice 2024-2025.²¹

Bien que le CCR ait été consulté par IRCC sur les normes de service relatives aux personnes réfugiées parrainées par le secteur privé, nous n'avons pas connaissance de normes ayant été établies à ce jour.

La vérificatrice générale a également recommandé que « l'information en ligne concernant les délais de traitement prévus devrait être fournie à toutes les personnes qui soumettent une demande de résidence permanente et tenir compte du volume et de l'ancienneté des demandes que le Ministère doit déjà traiter » (rapport du BVG, paragraphe 9.26).

19 Au 9 octobre 2025, IRCC signalait qu'environ 49 400 personnes à l'extérieur du Québec attendaient une décision concernant une demande pour des circonstances d'ordre humanitaire, et environ 17 000 à l'intérieur du Québec. IRCC, [Vérifiez nos délais de traitement actuels](#)

20 HCR, [Deux ans de guerre au Soudan : des déplacements records et un soutien international en baisse](#)

21 Rapport du BVG, « Recommandations et réponses ». Voir également [PACP - Aperçu des recommandations du rapport du Bureau du vérificateur général et des réponses d'IRCC - 5 décembre 2023](#) pour un plan d'action et des échéanciers plus détaillés.

IRCC a répondu que « de nouvelles méthodes ont été mises au point pour calculer des estimations prospectives des délais de traitement. Ainsi, le Ministère sera en mesure de fournir à la clientèle des estimations plus précises des délais d'attente, qui tiendront compte du volume et du nombre de demandes à traiter après que les clientes et clients auront soumis leur demande » (rapport du BVG, Recommandations et réponses).²²

Les nouvelles méthodes ont été mises en œuvre pour certaines catégories d'immigrants, par exemple pour les personnes protégées et réfugiés au sens de la Convention au Canada.²³ Au moment de la rédaction du présent rapport, ces nouvelles méthodes n'étaient pas encore disponibles pour les demandeurs de réinstallation, mais leur mise en œuvre était prévue prochainement.

5. Nécessité de poursuivre les mesures de lutte contre le racisme et les inégalités systémiques

La vérificatrice générale a constaté que « le Ministère n'effectuait pas de suivi ou d'analyse des délais de traitement ou des arriérés par pays de citoyenneté » et que son analyse comparative entre les sexes plus « n'a pas examiné les écarts dans les résultats sur les délais de traitement selon le genre ou d'autres facteurs identitaires croisés, comme la race, la citoyenneté ou le pays de résidence » (rapport du BVG, paragraphe 9.34).

IRCC a pris un certain nombre de mesures importantes ces dernières années pour lutter contre le racisme.

Sa **Stratégie de lutte contre le racisme 2.0** (2021-2024) met fortement l'accent sur les questions internes liées aux ressources humaines, mais comprend également des **piliers** sur la « Conception des politiques et des programmes » (luttant contre le racisme et les préjugés systémiques dans la conception des politiques et des programmes d'IRCC) et la « Prestation des services » (luttant contre le racisme et les préjugés systémiques dans la mise en œuvre des politiques et des programmes d'IRCC avec des demandeurs et des partenaires externes).

Dans le prolongement de la stratégie 2021-2024, IRCC a promis une nouvelle approche, qui serait « motivée par le lancement d'une stratégie d'équité en 2025 ». Cette nouvelle approche vise notamment à garantir que les programmes et les politiques soient « exempts de toute partialité et de toute discrimination ».²⁴ Cependant, cette stratégie d'équité n'a pas encore été publiée.

IRCC a également créé une Direction générale de l'équité au sein du Ministère, qui devait « renforcer son approche en matière d'équité, d'inclusion, d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) et de lutte contre le racisme ».²⁵

Cependant, en 2025, la Direction générale de l'équité a été dissoute. Certaines de ses fonctions ont été réattribuées au secteur responsable de la gestion des ressources humaines. Il est donc difficile de savoir quelles structures sont en place pour garantir qu'IRCC maintienne des efforts efficaces pour lutter contre le racisme systémique dans la mise en œuvre des programmes.

22 Voir également [PACP - Aperçu des recommandations du rapport du Bureau du vérificateur général et des réponses d'IRCC - 5 décembre 2023](#)

23 <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html>. Pour les personnes protégées et réfugiés au sens de la Convention au Canada, la nouvelle méthode indique qu'un nouveau demandeur peut s'attendre à attendre 104 mois s'il se trouve au Québec et 99 mois s'il se trouve à l'extérieur du Québec, à compter du 9 octobre 2025. Le nombre de demandeurs en attente d'une décision est également indiqué.

24 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, [Plan stratégique 2025 à 2027](#)

25 IRCC, Plan ministériel 2025-2026 – [Analyse comparative entre les sexes plus](#)

G NÉCESSITÉ DE TENIR COMPTE DES RÉALITÉS EN AFRIQUE

La situation dans de nombreux pays d'Afrique est souvent extrêmement difficile, tant pour les personnes déplacées et soumises à une procédure d'immigration que pour les agents d'immigration chargés du traitement des dossiers. Les personnes réfugiées peuvent être confrontées à des guerres, des crises humanitaires, des politiques restrictives à leur égard et des situations d'insécurité généralisée.

Lorsque les bureaux des visas du Canada en Afrique manquent de ressources, les agents des visas sont moins en mesure de répondre efficacement et rapidement aux réalités changeantes auxquelles sont confrontés les demandeurs réfugiés. Les agents doivent être bien informés des difficultés auxquelles les personnes réfugiées sont confrontées et y être sensibles.

1. Déplacements multiples

Certaines personnes réfugiées sont déplacées à plusieurs reprises, y compris pendant le traitement de leur demande d'immigration. De nombreuses personnes réfugiées au Soudan, au moment du déclenchement de la guerre civile en avril 2023, ont été contraintes de fuir à nouveau, soit à l'intérieur du Soudan, soit vers un autre pays. Parfois, les personnes réfugiées se déplacent parce que la situation est trop dangereuse ou invivable, par exemple en raison de l'évolution des politiques à leur égard. Certains demandeurs se déplacent parce qu'ils ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences d'immigration canadiennes là où ils se trouvent.

Tekle a fui l'Érythrée – d'abord vers le Soudan, puis vers l'Éthiopie, et il se trouve actuellement au Kenya, dans le camp de réfugiés de Dadaab. « Ma demande de réinstallation a été approuvée en 2020 alors que j'étais au Soudan, et mon départ était prévu pour le 17 avril 2023. Malheureusement, le conflit au Soudan a éclaté deux jours seulement avant mon départ, et je n'ai pas pu partir. »

Tekle attend toujours de pouvoir se rendre au Canada. Ses résultats médicaux ont expiré – il a besoin que le bureau des visas lui délivre de nouvelles instructions médicales afin qu'il puisse passer un autre examen médical.

2. Réponse aux situations urgentes

Où qu'elles se trouvent dans le monde, les personnes réfugiées peuvent être confrontées à des situations qui exigent une action urgente pendant le traitement de leur demande de réinstallation au Canada – par exemple, si elles sont sous la menace imminente d'être renvoyées de force dans le pays où elles craignent d'être persécutées.

Dans de telles circonstances, les demandeurs ou leurs parrains peuvent soumettre à IRCC une demande de traitement urgent. Les parrains affiliés à une organisation signataire d'une entente de parrainage disposent d'un contact dédié à IRCC à qui ils peuvent adresser une demande de traitement urgent. Les autres parrains doivent utiliser l'adresse courriel générale.²⁶

Bien que la réactivité globale ne soit pas à la hauteur des attentes des groupes de parrainage, le gouvernement lui-même laisse entendre qu'elle est moindre dans certaines régions, notamment en raison du volume de dossiers à traiter. Une représentante d'un groupe de parrainage a reçu la communication suivante :

« Veuillez noter que les bureaux d'IRCC à l'étranger peuvent avoir besoin de plus de temps que d'autres pour examiner les dossiers et la correspondance, en fonction du volume de dossiers à traiter, des circonstances régionales et d'autres facteurs indépendants de notre volonté. »

Cette mise en garde figurait dans une réponse envoyée en août 2024 à une demande de traitement urgent, car le demandeur avait été enlevé et torturé par des agents de son pays d'origine. Plus d'un an plus tard, cette personne attend toujours que son dossier soit traité par le bureau des visas de Nairobi.

Les bureaux des visas de Nairobi et de Dar es Salaam sont ceux qui traitent le plus grand nombre de demandes de personnes réfugiées parrainées par le secteur privé et de demandes relevant du programme du délai prescrit d'un an.

3. Exigences en matière de données biométriques : les défis au Soudan

Pour de nombreux demandeurs soudanais, satisfaire aux exigences du Canada en matière de données biométriques représente un obstacle considérable. Après le déclenchement du conflit, aucun service de collecte de données biométriques n'était disponible au Soudan, et se rendre dans un endroit où ces services étaient offerts pouvait s'avérer périlleux et coûteux.

Sarah, son mari et leur fille ont présenté une demande en février 2024 dans le cadre de la voie d'accès familiale pour le Soudan. Ils espéraient que le Canada ouvrirait un centre de collecte de données biométriques au Soudan, mais après neuf mois d'attente, ils ont décidé de se rendre aux Émirats arabes unis, croyant que cela accélérerait le traitement de leur demande. Munie des instructions biométriques émises par IRCC, la famille a traversé le pays, passant notamment par des zones de conflit, pour arriver aux Émirats arabes unis. Le voyage a coûté très cher – il n'a été possible que grâce aux contributions financières de proches autour du monde. À la grande horreur

26 Les demandes de parrainage privé sont soumises par des signataires d'entente de parrainage (des organisations qui ont signé un accord avec le gouvernement canadien), des groupes de cinq ou des répondants communautaires, ou, pour les parrains au Québec, par le biais d'une procédure distincte administrée par le gouvernement du Québec. IRCC, [Comment parrainer un réfugié](#)

de tous, une fois la famille arrivée aux Émirats arabes unis, IRCC a retiré la lettre biométrique de la fille, indiquant qu'elle avait été envoyée par erreur. Après des mois de démarches et de supplications, une nouvelle lettre a finalement été émise en février 2025. La famille a alors pu effectuer la collecte de leurs données biométriques et attend désormais les instructions relatives à l'examen médical. Entre-temps, leurs visas pour les Émirats arabes unis ont expiré.

Plus récemment, grâce à des efforts concertés, IRCC a mis en place des services de collecte de données biométriques au Soudan.²⁷

4. Difficultés à satisfaire aux exigences

Pour de nombreux demandeurs, il est difficile, voire impossible, de se conformer à toutes les exigences de traitement d'IRCC. Des documents importants, tels que les certificats de naissance et de mariage, peuvent avoir été perdus dans le contexte de la guerre ou de la fuite. Les données biométriques ne peuvent être recueillies que dans les bureaux désignés par IRCC, qui ne sont pas disponibles dans tous les pays – les demandeurs peuvent devoir parcourir de longues distances et traverser des frontières, souvent au péril de leur vie. Il peut leur être difficile, voire impossible, d'obtenir un visa pour entrer ou séjourner dans le pays tiers.

5. Retards liés au contrôle de sécurité

À l'exception des jeunes enfants, tous les demandeurs doivent passer un contrôle de sécurité, effectué non par IRCC, mais par ses « partenaires en matière de sécurité ». Si, dans la plupart des cas, le contrôle est rapide, il peut y avoir de longs retards si les agences concernées décident qu'une évaluation plus approfondie est nécessaire. C'est notamment le cas si une entrevue est requise.

Les demandeurs du monde entier subissent des retards liés au contrôle de sécurité. Les informations reçues par le CCR suggèrent toutefois que les demandeurs en Afrique sont moins susceptibles que les autres d'être informés de la raison du retard.

Le rapport de la vérificatrice générale indique que des retards liés à la sécurité se sont produits dans environ 5 % des demandes comprises dans leur échantillon (rapport du BVG, paragraphe 9.41). Ce pourcentage n'est pas ventilé par région. Le rapport n'examine pas si l'allocation des ressources par les partenaires en matière de sécurité, notamment les agents envoyés en mission pour les entrevues, est équitablement répartie entre les régions. Cela aurait une incidence sur le délai d'attente de certains demandeurs pour le contrôle de sécurité.

²⁷ IRCC, [Le Canada reprend ses services de collecte de données biométriques au Soudan](#), 24 juillet 2025

Kehaz, son épouse et leurs 4 enfants ont appris, grâce à l'intervention d'un député, que leur réinstallation au Canada était retardée parce que l'évaluation de sécurité était « non standard ». Kehaz a servi dans l'armée dans le cadre du service national. Comme il s'agit d'une demande complexe, aucun délai de traitement n'est prévu. Malheureusement, en juin 2025, Kehaz et sa fille de 17 ans ont été arrêtés et détenus à Addis-Abeba, où vit la famille. La famille craint fortement qu'ils soient expulsés vers l'Érythrée, leur pays d'origine (un sort courant pour les Érythréens détenus en Éthiopie).

6. Refus

Certaines décisions prises par les agents des visas témoignent d'un manque de compréhension des réalités auxquelles sont confrontés les demandeurs. Si le demandeur soumet des informations supplémentaires, une décision négative peut être annulée, mais cela allonge encore les délais de traitement.

L'année dernière, Temesgen pensait que son épouse et lui étaient sur le point d'être réinstallés au Canada. Ils avaient passé l'entrevue, passé les examens médicaux et son épouse avait été invitée à présenter son passeport (elle est éthiopienne, lui est érythréen). Or, en octobre 2024, leur demande a été refusée au motif que Temesgen pouvait obtenir la nationalité éthiopienne par le biais de son épouse.

Temesgen souligne que ce refus n'est pas justifié : compte tenu du conflit actuel entre les deux pays, les Érythréens sont considérés avec suspicion et traités comme des menaces à la sécurité, et il est extrêmement difficile, voire impossible, pour eux d'obtenir la nationalité éthiopienne. Il a fait appel dans les 30 jours, comme requis, mais n'a reçu aucune nouvelle du bureau des visas. Entre-temps, le passeport de son épouse est toujours au bureau des visas de Nairobi, leurs examens médicaux ont expiré et, en tant qu'Érythréen en Éthiopie, Temesgen vit dans la crainte constante d'être arrêté par la police.

7. Problèmes liés à la sortie du territoire

Dans plusieurs pays, notamment en Afrique de l'Est, il existe des contrôles à la sortie du territoire qui créent des obstacles au départ de certaines personnes réfugiées. Les règles changent fréquemment et sont souvent opaques et appliquées de manière arbitraire. En général, il est obligatoire d'être enregistré comme personne réfugiée, mais l'enregistrement n'est pas toujours possible.

IRCC déploie des efforts considérables pour faciliter la sortie des personnes réfugiées réinstallées, mais la décision finale revient au gouvernement du pays concerné.

Les demandeurs et leurs parrains sont désorientés et frustrés en raison du manque d'informations claires. Certains demandeurs qui semblent remplir les conditions requises pour obtenir un permis de sortie sont frustrés par le fait que

leur dossier n'avance pas. Il est parfois difficile de comprendre pourquoi une personne est autorisée à partir, tandis qu'une autre, dans une situation similaire, ne l'est pas.

Récemment, dans certains cas au moins, il semble que les demandeurs soient invités à prouver qu'ils possèdent les documents nécessaires pour obtenir un permis de sortie afin de pouvoir procéder à la collecte des données biométriques (une étape qui intervient généralement au début du processus IRCC). Un parrain a signalé que des demandeurs n'avaient pas pu fournir leurs données biométriques alors qu'ils possédaient un passeport, ce qui devrait être suffisant.

Luna est une jeune femme originaire d'Érythrée qui avait trouvé refuge temporairement au Soudan. Lorsque la guerre a éclaté au Soudan, elle s'est rendue au camp de réfugiés de Metema en Éthiopie. En raison des conditions dangereuses qui y régnait, elle s'est installée à Addis-Abeba. Là, elle a passé une entrevue et a obtenu l'autorisation de se réinstaller au Canada, mais comme elle ne pouvait pas obtenir de permis de sortie, car elle n'était pas enregistrée comme demandeuse d'asile, et qu'elle ne pouvait pas s'enregistrer, elle a pris la décision dangereuse de se rendre en Ouganda.

Elle a choisi le mauvais moment, car, en janvier 2025, juste après son arrivée, l'Ouganda a suspendu la délivrance de documents aux demandeurs d'asile. Son parrain au Canada espère que le gouvernement canadien pourra négocier avec les autorités ougandaises de l'immigration afin de permettre à Luna et à d'autres personnes dans sa situation de partir.

H AUTRES CATÉGORIES TOUCHÉES (DEMANDEURS RD2, FAMILLE)

Bien que ce rapport se concentre sur les personnes réfugiées réinstallées, des préoccupations similaires touchent d'autres catégories. Cela inclut les membres de la famille à l'étranger des personnes ayant obtenu le statut de personne réfugiée au Canada (personnes protégées) – appelés demandeurs RD2. Le parrainage de membres de la famille en Afrique dans le cadre du regroupement familial peut également être lent et difficile – et, dans certains cas, affecter les familles des personnes réfugiées.

Chimuka a été accepté comme personne réfugiée au Canada en août 2022 et a présenté sa demande de résidence permanente moins d'un mois plus tard. Son épouse et ses deux enfants au Zimbabwe étaient inclus dans la demande. Trois ans plus tard, la famille attend toujours d'être réunie. L'épouse de Chimuka souffre de problèmes de santé neurologiques et a un accès limité aux soins médicaux. Cette séparation prolongée et l'incertitude qui en découle retardent non seulement l'accès à un traitement approprié, mais engendrent également une immense détresse émotionnelle pour toute la famille.

Tixbit a parrainé son épouse et leur enfant en juin 2023, il y a plus de deux ans, dans le cadre de la catégorie du regroupement familial. Les membres de sa famille sont des personnes réfugiées. Les examens médicaux ont été effectués il y a deux ans, mais ils attendent toujours d'être réunis. L'épouse écrit : « Ce retard dépasse les délais de traitement habituels, mais le bureau des visas ne l'admet pas. Il est très difficile pour nous, en tant que famille, de rester séparés aussi longtemps... Pourquoi le traitement d'une demande de regroupement familial prend-il deux ans? Est-ce parce que je suis une réfugiée? »

RECOMMANDATIONS

Recommandation générale :

Le CCR demande au gouvernement de garantir des délais de traitement équitables pour les personnes réfugiées réinstallées dans toutes les régions, et en particulier de mettre fin aux délais de traitement systématiquement trop longs en Afrique, grâce à des engagements politiques clairs, des normes de service et des ressources adéquates.

Pour atteindre cet objectif et garantir l'équité du traitement des dossiers en Afrique, le CCR demande également au gouvernement de :

- Fixer des objectifs de délais de traitement équitables par région, et d'en assurer le suivi et la publication.
- Assurer la transparence et la responsabilité en publiant les délais de traitement par région et par catégorie d'immigration.
- Augmenter les objectifs d'immigration pour les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé à un niveau qui permettra de résorber l'important arriéré de dossiers.
- Adopter un cadre d'intervention d'urgence transparent et équitable pour les crises humanitaires, respectant le principe de l'addition.
- Fournir aux demandeurs des informations rapides et accessibles sur l'état d'avancement de leur dossier et répondre en temps opportun à leurs demandes de renseignements.
- Renforcer la formation et les ressources en matière d'information destinées aux agents chargés des visas afin d'améliorer l'évaluation des motifs de fuite et des conditions actuelles des demandeurs.
- Mettre en place un mécanisme efficace et accessible permettant à tous les parrains (et pas seulement aux signataires d'entente de parrainage) de signaler les cas de retards excessifs.
- Introduire des mesures de traitement flexibles pour les demandeurs qui ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences (telles que les examens médicaux ou les données biométriques) en raison de conditions de sécurité ou de déplacement.